



AVIS AUX NAVIGATEURS



**CONTRAINTES
DE NAVIGATION**



Avis N°32/2023 – Objet : feu d'artifice du 14 juillet

Les utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

Un périmètre de sécurité est mis en place dans le cadre du tir du feu d'artifice du 14 juillet à partir de la mer.

Préparation en journée : une zone de sécurité est mise en place dans un rayon de 120 mètres autour du ponton qui servira de pas de tir, celui-ci sera amarré à couple du ponton 19 (voir plan en pièce jointe), l'accès aux navires présents dans ce périmètre sera interdit le 14/07 de 08h00 à 18h00. Les plaisanciers souhaitant accéder à leurs navires devront le déplacer au préalable sur un ponton visiteur.

Le remorquage du ponton vers la zone de tir est prévu à partir de 16h30, une distance de sécurité de 120 mètres du convoi doit être respecté pendant le transit et pendant les essais.

Tir : une zone de sécurité d'un rayon de 200 mètres autour du pas de tir est mise en place, situé à proximité de la tour Richelieu, au point : 46°08.978'N 001°10.176'W, à partir de 30 minutes avant le tir, soit 22h10 environ, jusqu'à la levée du dispositif, prévu 30 minutes après la fin du tir (risques d'explosions toujours possible).

La circulation, le stationnement et le mouillage de tout navire sont interdits dans la zone de sécurité, celle-ci sera délimitée par la présence de bateaux de sécurité et de bouées.

Nous vous rappelons que le tir de fusées, est formellement interdit, y compris dans la nuit du 14 juillet à bord des navires de plaisance, sauf en cas d'urgence.

Nous vous remercions de votre compréhension, les services du port se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : +33 (0) 5 46 44 41 20 ou par VHF canal 09.

Fait à La Rochelle, le 06/07/2023

Patrice BERNIER
Maître de port principal

Liste de diffusion : plaisanciers du port de plaisance de La Rochelle, affichage capitainerie, personnel portuaire, entreprises de la filière nautique locale, associations nautiques locales, navires à passagers, ports de proximité, CROSS Etel

